



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 13 janvier 2025, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Michel Fontaine
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2025-01-13-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2025-01-13-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2025-01-13-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 9 décembre 2024
7. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2024 (Budget)
8. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2024 (REG 342-343)
9. Dépôt et Approbation des comptes
10. Rapport du maire
11. Rapport de la direction générale
12. Résolutions
 - 12.1. Adoption Règlement 342 pour taxation et tarification municipale 2025
 - 12.2. Adoption Règlement 343 sur la rémunération des membres du conseil municipal 2025
 - 12.3. Adoption résolution pour améliorer le déploiement de la couverture cellulaire
 - 12.4. Renouvellement du Service Code Libre
 - 12.5. Demandes locales de surveillance 2025-Sureté du Québec
 - 12.6. Embauche inspecteur en bâtiment et en environnement
13. Régie Incendie
14. RIGDSC et Hygiène du Milieu
15. Forêt Hereford
16. Loisirs
17. Famille
18. Culture
19. Lacs et cours d'eau
20. Divers
21. Période de questions

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde



22. Autres sujets
23. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2025-01-13-04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Toutes les questions ont été répondues.

2025-01-13-05 SUIVI DES DEMANDES

Toutes les demandes ont été répondues.

2025-01-13-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 9 décembre 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-01-13-07 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024 (BUDGET ET PTI)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session extraordinaire du 16 décembre 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-01-13-08 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024 (REG 342-343)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session extraordinaire du 16 décembre 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-01-13-09 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière par intérim dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2024 (236 312,60 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en décembre 2024 et les états financiers mensuels de décembre 2024. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents:

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


no de résolution
ou annotation

- **D'ADOPTER** et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.


Jeanne BERGERON
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Adoptée.

2025-01-13-10 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Steve Lanciaux souhaite une bonne année, santé, et du plaisir dans les mois à venir.

Il rappelle qu'il est disponible pour des rencontres. Contacter la municipalité.

Le temps des Fêtes a été tranquille et il est prêt pour 2025.

2025-01-13-11 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de décembre 2024, le rapport du mois de novembre 2024 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en décembre 2024, soit quatre (4) permis et un (1) lotissement.

2025-01-13-12 ADOPTION REGLEMENT 342 POUR TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE 2025

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 9 décembre 2024 et qu'un projet du règlement numéro 342 pour taxation et tarification municipale 2025 a été déposé lors de la session extraordinaire du 16 décembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par résolution numéro SP_2024-12-16-03 à ladite séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent règlement numéro 342 pour taxation et tarification municipale 2025.

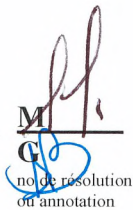
Adoptée.

2025-01-13-13 ADOPTION REGLEMENT 343 SUR LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 9 décembre 2024 et qu'un projet du règlement numéro 343 sur la rémunération des membres du conseil municipal 2025 a été déposé lors de la session extraordinaire du 16 décembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par résolution numéro SP_2024-12-16-04 à ladite séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent règlement numéro 343 sur la rémunération des membres du conseil municipal 2025.

Adoptée.

2025-01-13-14 DEMANDE POUR AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :
 - **D'inclure** dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée.

2025-01-13-15 RENOUVELLEMENT DES SERVICES CODE LIBRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission de Code libre Inc. pour les services de travaux de programmation, développement, support et maintien de logiciel selon un tarif horaire figurant à la soumission déposée et datée du 6 janvier 2025, au taux horaire de 135,00 \$ plus les taxes pour 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de Code Libre Inc. pour l'année 2025 et ce, sur demande seulement lorsque requis par la municipalité et d'accepter la tarification horaire proposée le 6 janvier 2025.

Adoptée.

2025-01-13-16 DEMANDES LOCALES DE SURVEILLANCE 2025-SURETE DU QUEBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des membres présents de soumettre à la Sûreté du Québec les demandes suivantes pour une surveillance accrue et prioritaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'année 2025 :

- Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation, chemin de la Grande Ligne et autres);
- Surveillance accrue des terrains de jeux et de la patinoire afin de contrer les méfaits, surtout en dehors des heures scolaires;
- Contrôler la vitesse et le respect de la signalisation (arrêt) avec une attention particulière pour le rang 9, à l'entrée du village sur la route 251, aux zones de 30 km sur les chemins Saint-Jacques (village), Saint-Denis (Lac Lippé), Père-Roy (Lac Wallace) et Ancienne Route 50 (Parc Armand-Viau) ;
- Surveillance accrue aux transports de camions lourds (Rang 9, Ancienne route 50 et route 251) ;
- Surveillance de la plage et nautique surtout durant les vacances de la construction ainsi que la Fête du 4 juillet (États-Unis) ;
- Surveillance des motoneiges ;
- Surveillance du Mont Hereford (particulièrement au sommet) ;
- Surveillance de l'intersection du Rang 9 et de la route 251 ;
- Information et sensibilisation des jeunes et des parents sur les drogues, méfaits et conséquences ;
- Surveillance au Marais Duquette.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Adoptée.

2025-01-13-17 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU l'offre de service reçue le 9 janvier 2025 de la firme Urbatek;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme, les règlements liés à l'environnement et les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et tous les autres règlements et lois en lien avec ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la municipalité. Cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installations septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste, relativement en lien avec le point ci-dessus, ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la Municipalité conformément au Code municipal. Cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables de régler les mécontentements en vertu des articles 35 à 48 de la Loi sur les compétences municipales et sur demandes des citoyens.
- **QUE** la directrice générale par intérim soit autorisée à signer l'offre de service et tout autre document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-01-13-18 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le conseiller Michel Fontaine indique qu'il n'y a pas eu de rencontre.

2025-01-13-19 RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust mentionne qu'il y a eu une rencontre mercredi passé. Aucune modification de tarif. La situation financière ne change pas.

2025-01-13-20 FORÊT HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la tour sera montée ce printemps, et que les premiers crédits carbone ont été reçus.

2025-01-13-21 LOISIRS

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin rappelle que les Plaisirs d'hiver se tiendront le 1^{er} février. Pour le tournoi de hockey il n'y a que 5 équipes d'inscrites.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

2025-01-13-22 FAMILLE

Monsieur le conseiller Simon Normandin invite les gens à participer aux Plaisirs d'hiver et rappelle qu'il faut surveiller ses enfants, ce n'est pas un service de garde.

2025-01-13-23 CULTURE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine n'a rien à mentionner.

2025-01-13-24 LACS ET COURS D'EAU

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir n'a rien à mentionner.

2025-01-13-25 DIVERS

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre demande s'il y a du nouveau pour les PAVA. Monsieur le maire Steve Lanciaux lui répond que non.

2025-01-13-26 PÉRIODE DE QUESTIONS

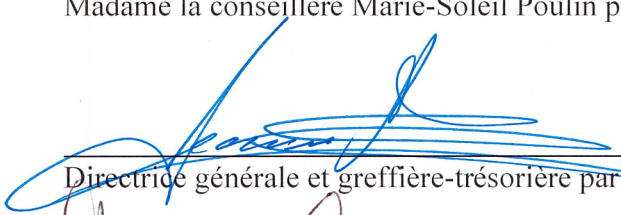
Toutes les questions ont été répondues.

2025-01-13-27 AUTRES SUJETS

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le lundi 10 février 2025 à 19 h 00.

2025-01-13-28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 29.


Directrice générale et greffière-trésorière par intérim


Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.